

**BTS 30 mois
avec prépa
intégrée
Opticien-lunetier**

Code diplôme : 320 331 07
code RNCP: 38360

OF UNION
8 Boulevard Dubreuil, 91400 ORSAY
www.cfa-union.org

Mobilité internationale du CFA UNION

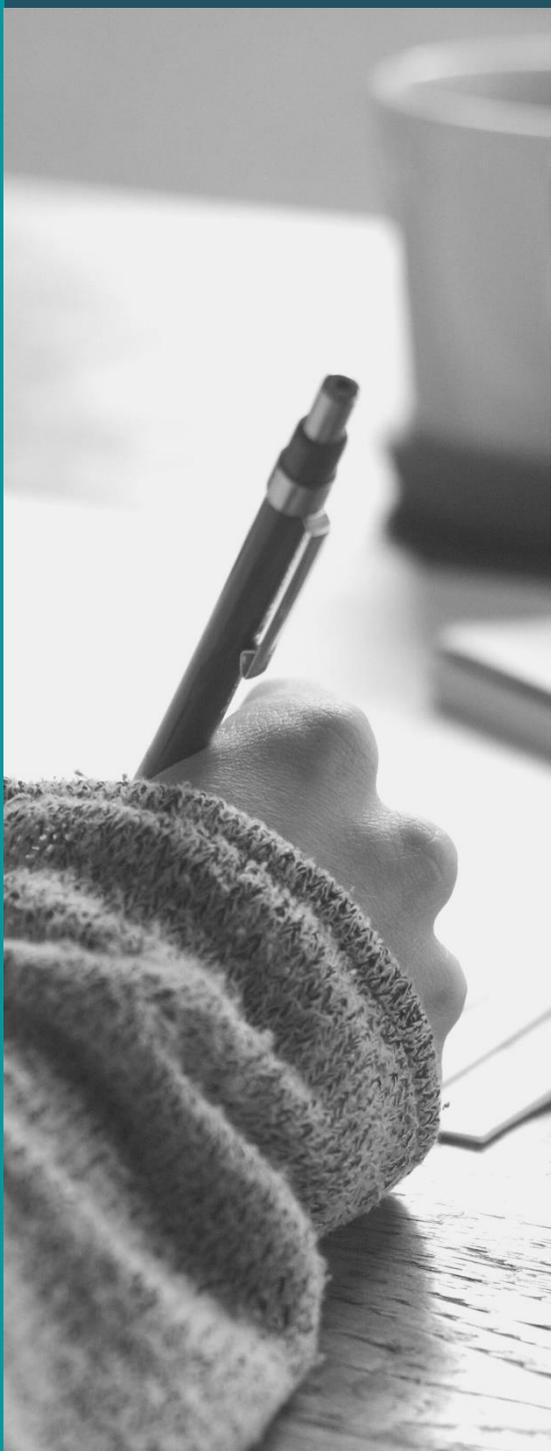


Cofinancé par le
programme Erasmus+
de l'Union européenne

SOMMAIRE

Vos contacts	P.1
Les dates clefs de la formation	p.2
Présentation du diplôme :	
- Condition d'admission	P.4
- Objectifs de la formation	P.4
- Compétences acquises	P.5
- Modalités d'organisation	P.6
- Modalités d'organisation et de sanction du diplôme	P.6-7
- Durée de la formation	P.7
Le programme	P.8
Le calendrier d'alternance	P.9
Les moyens humains & matériels	P.10-11
Fiche RNCP	P.12-20

VOS CONTACTS



• Contacts Pédagogiques

Responsable de la formation :

Claude DELHOMME delhomme.c@ico.asso.fr

Secrétariat pédagogique :

Laurence SLOET JES

Tél : 01 64 86 12 11/ alternance@ico.asso.fr

Lieu de la formation : Institut et Campus d'Optique
(ICO)

134 route de Chartres 91440 BURES-SUR-YVETTE

• Contacts CFA

Conseiller formation :

Yasmina LARGERON

yasmina.largeron@cfa-union.org

Service financier :

Hanane AABOU

hanane.aabou@cfa-union.org

Référent handicap :

Anna TOTH

anna.toth@cfa-union.org

Adresse postale : CFA UNION

8 boulevard Dubreuil – 91400 ORSAY

DATES CLEFS DE LA FORMATION



- **Recrutement**

Admissions sur dossiers et entretiens.

L'accès est ouvert aux titulaires d'un bac, ou après des études supérieures.

Les candidats sont soumis à une sélection par l'ICO.

L'inscription définitive, est soumise à la signature d'un contrat d'alternance avec une entreprise.

- Date de la formation BTS OL Prépa intégrée

27 février 2024 jusqu'au 30 juin 2026 .

- Réunion d'information destinée aux stagiaires : 27 février 2024

Date de la rentrée universitaire:
27 février 2024

Présentation du diplôme

➤ **Conditions d'admission :**

L'accès est ouvert aux titulaires d'un bac, ou après des études supérieures. Les candidats sont soumis à une sélection par l'ICO.

L'inscription définitive, est soumise à la signature d'un contrat d'alternance avec une entreprise.

Modalités : dossier et entretien.

➤ **Objectifs de la formation :**

Les objectifs généraux de la formation sont triples :

- fournir à l'apprenti la meilleure préparation à l'examen du BTS Opticien-Lunetier
- lui permettre de développer un niveau de professionnalisme élevé
- acquérir une expérience facilitant son employabilité à l'issue de la formation

➤ **Les compétences acquises durant la formation :**

Le titulaire du BTS opticien lunetier est un professionnel de santé doté de compétences scientifiques, techniques et commerciales. Ce BTS permet d'exercer la profession d'opticien-lunetier, qui est une profession réglementée. Il est exigé pour diriger ou gérer un magasin d'optique-lunetterie. L'opticien lunetier a une triple compétence : scientifique, technique et commerciale.

Il est capable de :

Faire l'analyse de la vision, établir la formule de l'équipement ;

Procéder aux commandes nécessaires

Préparer et contrôler l'équipement, (lunettes ou lentilles),

Procéder aux essais, adapter l'équipement

Effectuer ou faire effectuer les réparations courantes.

Il a également des compétences de communication (accueil du client, dialogue avec les autres spécialistes), d'aménagement du point de vente et de gestion (préparation des tarifs, exploitation de l'entreprise, gestion des ressources humaines...)

L'opticien peut exercer son activité comme :

- Responsable d'un magasin d'optique indépendant, travaillant seul ou avec des employés.
- Responsable d'une succursale d'une grande entreprise d'optique.
- Cadre dans la recherche, dans les services commerciaux ou techniques d'entreprises industrielles d'optique.
- Cadre dans un service d'ergonomie dans l'industrie ou dans un service public. Il peut aussi exercer ses compétences dans un établissement de soins, un service de santé en tant que Responsable en réfraction. Il peut faire de l'enseignement.

➤ **Modalités d'organisation de la formation**

Durée de la formation BTS OL prépa intégrée 30 mois –
273h de février à juin 2024 puis 1350h sur les 2 années du BTS OL

Durée de la formation BTS OL : 1623h

Le rythme de la formation est 2 jours en centre de formation et 3 jours en activité professionnelle.

➤ **Modalités d'évaluation et de sanction du diplôme**

Il appartient à chaque établissement d'enseignement supérieur, public ou privé hors contrat, d'organiser les examens selon leur règlement pédagogique. Aussi, pour toutes questions relatives à l'organisation des examens (dispense d'épreuve, contestation de notes, etc.) il convient de contacter directement l'établissement dans lequel vous êtes inscrit.

Le BTS est un diplôme délivré par l'éducation nationale comportant des épreuves écrites et orales.

Pour l'obtenir, une moyenne de 10/20 sur l'ensemble des unités est nécessaire.

Le tableau ci-dessous récapitule le règlement d'examen.

BTS opticien-lunetier		Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité. Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités			Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, Formation professionnelle continue dans les établissements publics non habilités ou en établissement privé, enseignement à distance candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle	
Épreuves	unité	coef	Forme	durée	Forme	durée	Forme	durée
E1 Culture générale et expression	U1	2	écrite	4 h	CCF 3 situations d'évaluation		écrite	4 h
E2 Langue vivante étrangère	U2	2	écrite orale	2h 20 min.	CCF 4 situations d'évaluation		écrite orale	2h 20 min.
E3 Economie et gestion de l'entreprise	U3	5	écrite	3 h	CCF 1 situation d'évaluation		écrite	3 h
E.4. Systèmes optiques		8						
- Mathématiques	U41	2	écrite	2h	CCF 3 situations d'évaluation		écrite	2h
- Optique géométrique et physique	U42	3	écrite	2h	1 situation d'évaluation		écrite	2h
- Etude technique des systèmes optiques	U43	3	écrite	2h	1 situation d'évaluation		écrite	2h
E.5 Analyse de la vision	U5	6	écrite	3h	1 situation d'évaluation		écrite	3h
E.6. Epreuve professionnelle de synthèse		10						
- Examen de vue et prises de mesures et adaptation	U61	4	Orale	1h 30	Orale	1h 30	Orale	1h 30
- Contrôle d'équipement et réalisation technique	U62	4	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		Orale	1h
- Activité en milieu professionnel	U63	2	CCF 1 situation d'évaluation		CCF 1 situation d'évaluation		Orale	30 min.
E.F.1. Langue vivante étrangère 2**	UF1		Orale	20 min.*	Orale	20 min.*	Orale	20 min.*

* Temps de préparation prévu de 20 minutes

** La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celles choisies au titre de l'épreuve obligatoire.

➤ **Durée de la formation /an**

2 ans – 693h pour la première année et 657h pour la seconde année soit un total de 1350h pour les 2 ans.

Programme simplifié de la formation

Réparti sur 30 mois:

Année de Prépa de février à juin 2024

Communication 42 heures

Gestion 38 heures

Maths 30 heures

ETSO 22 heures

Optique géo 50 heures

Analyse de la vision 60 heures

Calendrier de la formation 2023-2024



Calendrier BTS Prépa intégrée 2023 - 2024

Planning susceptible de modifications sur les périodes d'examen et les périodes de congés scolaires

Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Aout				
1	J	1	V	1	L	1	M	1	S	1	L	7	1	J		
2	V	2	S	2	M	7	2	J	2	D	2	M	2	V		
3	S	3	D	3	M	7	3	V	3	L	3	M	7	3	S	
4	D	4	L	4	J	4	S	4	M	7	4	J	7	4	D	
5	L	5	M	7	5	V	5	D	5	M	7	5	V	7	5	L
6	M	6	M	7	6	S	6	L	6	J	6	S	6	M		
7	M	7	J	7	D	7	M	7	7	V	7	D	7	M		
8	J	8	V	8	L	8	M	8	8	S	8	L	8	J		
9	V	9	S	9	M	9	J	9	9	D	9	M	9	V		
10	S	10	D	10	M	10	V	10	10	L	10	M	10	S		
11	D	11	L	11	J	11	S	11	11	M	7	11	J	11	D	
12	L	12	M	7	12	V	12	D	12	M	7	12	V	12	L	
13	M	13	M	7	13	S	13	L	13	J	13	S	13	M		
14	M	14	J	14	D	14	M	7	14	V	14	D	14	M		
15	J	15	V	15	L	7	15	M	7	15	S	15	L	15	J	
16	V	16	S	16	M	7	16	J	16	D	16	M	16	V		
17	S	17	D	17	M	7	17	V	17	L	17	M	17	S		
18	D	18	L	18	J	7	18	S	18	M	7	18	J	18	D	
19	L	19	M	7	19	V	7	19	D	19	M	7	19	V		
20	M	20	M	7	20	S	20	L	20	J	20	S	20	M		
21	M	21	J	21	D	21	M	7	21	V	21	D	21	M		
22	J	22	V	22	L	22	M	7	22	S	22	L	22	J		
23	V	23	S	23	M	7	23	J	23	D	23	M	23	V		
24	S	24	D	24	M	7	24	V	24	L	24	M	24	S		
25	D	25	L	25	J	25	S	25	25	M	7	25	J	25	D	
26	L	26	M	7	26	V	26	D	26	M	7	26	V	26	L	
27	M	7	27	M	7	27	S	27	L	27	J	27	S	27	M	
28	M	7	28	J	28	D	28	M	7	28	V	28	D	28	M	
29	J	29	V	29	L	29	M	7	29	S	29	L	29	J		
		30	S	30	M	7	30	J	30	D	30	M	30	V		
		31	D	31	V	31	V				31	M	31	S		
Cumul	14	Cumul	56	Cumul	70	Cumul	49	Cumul	56	Cumul	28	Cumul	0			

Heures totales : 273

- Cours au centre de formation ICO
- Repos obligatoires
- Vacances scolaires Zone C
- Doit réaliser 35 heures incluant les heures en centre de formation + 1 jour de repos

Les moyens humains et matériels

- L'équipe pédagogique: liste sur demande

➤ Les moyens matériels :

Les alternants étudient dans les meilleures conditions, dans un cadre verdoyant et des locaux spacieux.

Le niveau d'équipement de l'ICO est exceptionnel : chaque année le matériel de pointe de dernière génération est acheté auprès des plus grandes marques présentes sur le marché afin que les alternants-opticiens sachent utiliser le matériel qui sera mis à leur disposition, quel que soit leurs parcours professionnels.

Fiche RNCP

*Répertoire national des certifications professionnelles***BTS - Opticien-lunetier****Active**

N° de fiche

RNCP38360

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 5

Code(s) NSF :

- 331 : Santé

Formacode(s) :

- 43486 : Optique lunetterie

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2028

CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	SIRET	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE	11004401300040		-

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION**Objectifs et contexte de la certification :**

L'opticien-lunetier est un professionnel de la santé, qualifié, indépendant dont l'activité est réglementée par les articles L.4362-1 et suivants du code de la santé publique et la jurisprudence concernée.

Une question ?



Le titulaire du BTS Opticien-lunetier exerce son activité dans un ou plusieurs secteurs de l'entreprise. Selon la nature et l'organisation de celle-ci, selon la complexité des équipements à réaliser, selon son degré d'autonomie et son expérience acquise, il intervient dans les domaines suivants : santé, technologie, communication et commercialisation, gestion.

Activités visées :

Accueillir, s'informer des besoins, prendre congé

Informé le client

Proposer des prestations

Dialoguer avec des spécialistes (autres domaines de la santé)

Dialoguer avec les autres spécialistes de la santé

S'informer et participer à l'évolution de la profession

Aménager, organiser un point de vente

Gérer un fichier clients, un fichier prospects

Gérer les stocks

Préparer un devis

Préparer un bon de commande

Préparer une facture

Encaisser

Régler les fournisseurs

Tenir et exploiter les journaux comptables

Préparer les tarifs

Suivre et orienter l'exploitation de l'entreprise

Appliquer le code de la santé publique

Appliquer la législation commerciale

Appliquer la législation fiscale

Gérer les ressources humaines

Une question ?

Analyser l'évolution d'un marché

Etablir l'histoire de cas

Réaliser l'examen préalable

Réaliser l'emmétropisation de loin

Réaliser l'emmétropisation de près

Evaluer la vision binoculaire

Evaluer la perception : spatiale, spectrale, de sensibilité aux contrastes

Etudier les vision spécifiques : basse vision, ergonomie visuelle

Etablir la formule de l'équipement

Constater une anomalie (hors du champ de compétence de l'opticien)

Orienter vers un autre professionnel de santé

Analyser la morphologie, la posture, le visage du client

Proposer et faire choisir l'équipement

Procéder aux essais préalables

Adapter et mettre en condition d'utilisation

Réunir les données nécessaires à la commande

Rédiger la fiche d'exécution

Proposer et vendre des instruments d'optique

Contrôler ou ordonner le contrôle des constituants

Exécuter ou ordonner l'exécution d'un équipement

Contrôler la conformité du produit

Effectuer ou faire effectuer les réparations courantes

Présenter le produit

Adapter l'équipement

Vérifier les performances obtenues

Une question ?

Informé des conditions d'utilisation et d'entretien et de suivi

Maintenir ou faire maintenir en état le matériel, les locaux

Respecter et faire respecter les règles de sécurité

Compétences attestées :

Saluer l'interlocuteur, le reconnaître, se présenter

Compléter sa culture et ses compétences professionnelles

Rechercher les informations nécessaires à l'étude du marché

Informé le client, et faire connaître au grand public les innovations technologiques

Informé le client, et le grand public sur les compétences du professionnel de la santé qu'est l'opticien

Communiquer auprès du grand public un message commercial

Faire connaître son expérience par des publications, des conférences, des échanges

Proposer plusieurs choix

Communiquer le prix, s'assurer de l'accord du client, du degré d'adhésion, évaluer

Identifier et utiliser les différents moyens de paiement

Conclure la vente d'un produit, l'encaisser suivant sa nature

Proposer des services de fidélisation du client

Communiquer dans une langue compréhensible par le client

Questionner, répondre, documenter le client sur les motifs de sa visite

Dialoguer avec les partenaires "hors santé"

Dialoguer avec les partenaires "santé"

Argumenter techniquement sur les produits

Former aux conditions d'utilisation des équipements

Suivre l'évolution de la législation et de la jurisprudence

Une question ?

Former aux règles et usages professionnels

Gérer et motiver une équipe de travail

Identifier le profil du client

Identifier les attentes du client

Identifier les caractéristiques morphologiques d'un visage

Identifier les produits adaptés au choix

Identifier les acteurs du circuit de distribution

Constater une anomalie visuelle

Analyser, décoder la prescription

Analyser les réponses et les propositions de son interlocuteur

Faire la synthèse

Sélectionner ses sources d'information

Analyser les documents et les informations relatifs à la profession

Lire les documents comptables, analyser la gestion financière du magasin

Etablir l'histoire de cas

Calculer et analyser les structures des coûts

Définir un mode de calcul des prix

Se positionner vis à vis des organisations professionnelles

Se situer au sein des professionnels de santé

Etablir un tableau de bord

Exploiter commercialement le fichier client

Réunir les données nécessaires à la commande des produits

Aménager, organiser un point de vente, un laboratoire

Déterminer l'image que l'on veut transmettre

Choisir sa forme d'exploitation commerciale

Gérer les conflits, les problèmes

Une question ?

- Déterminer un stock efficace
- Déterminer les modalités du paiement des fournisseurs
- Etablir la formule de l'équipement
- Déterminer les données de montage
- Relever les mesures morphologiques
- Exécuter ou ordonner l'exécution d'un équipement
- Adapter et livrer l'équipement
- Assurer la maintenance du matériel et des locaux
- Assurer le SAV et les réparations courantes sur les équipements
- Réaliser l'examen préalable
- Réaliser l'émétréopisation de loi, de près
- Evaluer la vision binoculaire
- Evaluer la perception (spatiale, spectrale, sensibilité au contraste)
- Etudier les visions spécifiques
- Contrôler la conformité du produit reçu
- Contrôler ou faire contrôler les équipements réalisés
- Vérifier les performances obtenues et valider les équipements
- Rédiger un document professionnel
- Rédiger les documents commerciaux et comptables
- Rédiger la facture et les documents administratifs liés aux différents types de remboursement
- Rédiger la fiche d'exécution
- Appliquer la législation du travail, de la santé, fiscale
- Appliquer la législation commerciale
- Respecter et faire respecter les consignes et les normes d'hygiène et de sécurité

Une question ?

Modalités d'évaluation :

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme (voir, notamment, les règlements d'examen et les définitions d'épreuves) : forme ponctuelle ou contrôle en cours de formation. Le diplôme est aussi accessible par la VAE.

BLOCS DE COMPÉTENCES

RNCP38360BC01 - Optique géométrique et physique

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Raisonner et analyser correctement un problème en rapport avec des activités professionnelles S'informer et s'exprimer par écrit sur un sujet scientifique	<p>Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités), Formation professionnelle continue (établissements publics habilités). ponctuelle écrite</p> <p>Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS). CCF 1 situation d'évaluation</p> <p>Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités), Formation professionnelle continue (établissements non habilités), Au titre de leur expérience professionnelle, Enseignement à distance. ponctuelle écrite</p>

Une question ?

RNCP38360BC02 - Étude technique des systèmes optiques

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Appliquer les lois de l'optique théorique aux systèmes techniques utilisés et commercialisés dans le cadre de l'activité professionnelle</p> <p>Connaître les composants et les matériaux utilisés dans les équipements d'optique oculaire</p> <p>Connaître les principes généraux de fonctionnement (optique et mécanique) des systèmes techniques utilisés et commercialisés dans le cadre de l'activité professionnelle</p> <p>Mobiliser ces connaissances afin d'analyser, valider, critiquer tout ou partie d'une solution technologique optique et mécanique retenue dans la conception d'un système technique</p>	<p>Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités), Formation professionnelle continue (établissements publics habilités).</p> <p>ponctuelle écrite</p> <p>Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS).</p> <p>CCF 1 situation d'évaluation</p> <p>Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités), Formation professionnelle continue (établissements non habilités), Au titre de leur expérience professionnelle, Enseignement à distance.</p> <p>ponctuelle écrite</p>

Une question ?

RNCP38360BC03 - Analyse de la vision

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
----------------------	------------------------

Anomalies du fonctionnement de l'œil	Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités), Formation professionnelle continue (établissements publics habilités).
Anomalies du fonctionnement du système visuel	ponctuelle écrite
Tests utilisés habituellement en optométrie	Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS).
Compensations possibles des problèmes visuels d'un client	CCF 1 situation d'évaluation
Synthèse d'un ensemble de données d'examen de vue permettant une prescription	Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités), Formation professionnelle continue (établissements non habilités), Au titre de leur expérience professionnelle, Enseignement à distance.
Notions sommaires sur les pathologies de l'œil	ponctuelle écrite

RNCP38360BC04 - Examen de vue et prises de mesures et adaptation

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Utiliser des méthodes et de moyens nécessaires à la réalisation d'un examen de vue et mobiliser ses connaissances pour établir le bilan optométrique préalable à la définition de la formule de l'équipement	Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités), Formation professionnelle continue (établissements publics habilités).
Utiliser des méthodes	ponctuelle orale
	Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS).
	ponctuelle orale

Une question ?

et de moyens nécessaires au relevé des caractéristiques morphologiques du client et mobiliser ses connaissances pour proposer et adapter une monture répondant aux désirs du client, à sa morphologie et aux contraintes techniques de réalisation

Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités), Formation professionnelle continue (établissements non habilités), Au titre de leur expérience professionnelle, Enseignement à distance.
ponctuelle orale

RNCP38360BC05 - Contrôle d'équipement et réalisation technique

Liste de compétences

Modalités d'évaluation

Une question ?

Utiliser des méthodes et moyens nécessaires au contrôle et à l'évaluation d'un équipement et mobilisation de connaissances pour analyser, évaluer et proposer les solutions adaptées à la réalisation présentée

Utiliser les méthodes et moyens nécessaires à la réalisation d'une opération technique significative de l'activité professionnelle d'un opticien lunetier

Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités), Formation professionnelle continue (établissements publics habilités).

CCF 2 situations d'évaluation

Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS).

CCF 2 situations d'évaluation

Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités), Formation professionnelle continue (établissements non habilités), Au titre de leur expérience professionnelle, Enseignement à distance.

ponctuelle orale

RNCP38360BC06 - Activité en milieu professionnel

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Dégager, ordonner et mettre en valeur les points essentiels des activités conduites pendant l'exercice professionnel	Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités), Formation professionnelle continue (établissements publics habilités).
Maîtriser les techniques de communication orale devant un auditoire	CCF 1 situation d'évaluation
Utiliser le	Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS).
	CCF 1 situation d'évaluation

Une question ?

vocabulaire
technique adapté
Utiliser la langue
française avec
clarté et rigueur

Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités), Formation professionnelle continue (établissements non habilités), Au titre de leur expérience professionnelle, Enseignement à distance.
ponctuelle orale

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Le référentiel de certification est organisé en unités constitutives d'un ensemble de compétences et connaissances cohérent au regard de la finalité du diplôme. Il peut comporter des unités dont l'obtention est facultative. Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve.

Les candidats s'inscrivent à l'examen du diplôme. Ceux qui ont préparé le diplôme dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience reçoivent de manière automatique, pour les unités du diplôme qui ont fait l'objet d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, une attestation reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme, et donc des blocs de compétences correspondants. Ceux qui ont préparé le diplôme par une autre voie reçoivent cette attestation s'ils en font la demande.

Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.

Une question ?

SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

Secteurs d'activités :

Le titulaire du BTS Opticien-lunetier exerce son activité dans un ou plusieurs secteurs de l'entreprise. Selon la nature et l'organisation de

celle-ci, selon la complexité des équipements à réaliser, selon son degré d'autonomie et son expérience acquise, il intervient dans les domaines suivants : santé, technologie, communication et commercialisation, gestion.

Le titulaire du BTS Opticien-lunetier peut exercer son activité dans différents types d'entreprises : PME, multinationale, établissement de soins, service de Santé des Armées, ...

Type d'emplois accessibles :

Le titulaire du BTS Opticien-lunetier peut exercer les emplois suivant :

- opticien responsable travaillant seul ou avec des employés, qui doit être compétent dans l'ensemble des techniques utilisées dans son métier ;
- opticien responsable d'un rayon optique d'une entreprise ;
- opticien participant à la recherche ou dans des services commerciaux des industries de l'optique ;
- opticien travaillant dans un service d'ergonomie dans l'industrie ou service public ;
- opticien formateur (enseignant, maître de stage).

Code(s) ROME :

- J1405 - Optique - lunetterie

Références juridiques des réglementations d'activité

:

Articles L. 4362-1 et suivants du code de la Santé publique

VOIES D'ACCÈS

Une question ?

Le cas échant, prérequis à l'entrée en formation :**Le cas échant, prérequis à la validation de la certification :****Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :**

Non

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		<p>Le jury, nommé pour chaque session par arrêté du recteur d'académie, est présidé par un enseignant-chercheur ou par un inspecteur d'academie-inspecteur pédagogique régionale de la spécialité du diplôme. Il est composé à parts égales :</p> <p>De professeurs de l'enseignement public, représentant la majorité des personnels enseignants, dont un enseignant-chercheur, et s'il y a lieu, de professeurs de l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentissage ou en d'apprentissage.</p> <p>De membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.</p>
En contrat d'apprentissage	X		Le jury, nommé pour chaque session par

Une question ?

			<p>arrêté du recteur d'académie, est présidé par un enseignant-chercheur ou par un inspecteur d'academie-inspecteur pédagogique régionale de la spécialité du diplôme. Il est composé à parts égales :</p> <p>De professeurs de l'enseignement public, représentant la majorité des personnels enseignants, dont un enseignant-chercheur, et s'il y a lieu, de professeurs de l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage.</p> <p>De membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.</p>
Après un parcours de formation continue	X		<p>Le jury, nommé pour chaque session par arrêté du recteur d'académie, est présidé par un enseignant-chercheur ou par un inspecteur d'academie-inspecteur pédagogique régionale de la spécialité du diplôme. Il est composé à parts égales :</p> <p>De professeurs de l'enseignement public, représentant la majorité des personnels enseignants, dont un enseignant-chercheur, et s'il y a lieu, de professeurs de l'enseignement privé sous contrat ou</p>

Une question ?

			<p>exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage.</p> <p>De membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.</p>
En contrat de professionnalisation	X		<p>Le jury, nommé pour chaque session par arrêté du recteur d'académie, est présidé par un enseignant-chercheur ou par un inspecteur d'academie-inspecteur pédagogique régionale de la spécialité du diplôme. Il est composé à parts égales :</p> <p>De professeurs de l'enseignement public, représentant la majorité des personnels enseignants, dont un enseignant-chercheur, et s'il y a lieu, de professeurs de l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage.</p> <p>De membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.</p>
Par candidature individuelle	X		<p>Le jury, nommé pour chaque session par arrêté du recteur d'académie, est présidé par un enseignant-chercheur ou par un inspecteur d'academie-inspecteur pédagogique régionale de la</p>

Une question ?

spécialité du diplôme. Il est composé à parts égales :

De professeurs de l'enseignement public, représentant la majorité des personnels enseignants, dont un enseignant-chercheur, et s'il y a lieu, de professeurs de l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage.
De membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.

Une question ?

Par expérience

X

Le jury, nommé pour chaque session par arrêté du recteur d'académie, est présidé par un enseignant-chercheur ou par un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régionale de la spécialité du diplôme. Il est composé à parts égales :

De professeurs de l'enseignement public, représentant la majorité des personnels enseignants, dont un enseignant-chercheur, et s'il y a lieu, de professeurs de l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage.

De membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie	X	
Inscrite au cadre de la Polynésie française	X	

Une question ?

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Aucune correspondance

BASE LÉGALE

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Code de l'éducation : Articles D643-1 à D643-35-1

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
25/09/1997	Arrêté du 3 septembre 1997 modifié portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur Opticien-lunetier (JORF n°223 du 25 septembre 1997)

Date de publication de la fiche	11-12-2023
Date de début des parcours certifiants	01-01-2024
Date d'échéance de l'enregistrement	31-12-2028
Date de dernière délivrance possible de la certification	31-12-2031

Une question ?

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification

Certification(s) antérieure(s) :

N° de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
RNCP1084 (/recherche/rncp/1084)	BTS - Opticien lunetier

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation
(<https://certifpro.francecompetences.fr/api/enregistrementDroit/refActivity/25006/494311>)

Une question ?